

COMMUNE D'YÈVRES

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL : séance du 24 septembre 2020

L'an deux mil vingt, le 24 septembre, à 20 heures 30, les membres du Conseil Municipal de la Commune d'Yèvres, se sont réunis à la Salle récréative.

Le procès-verbal de la précédente séance, en date du 27 août, est approuvé à l'unanimité.

Mise en place des loyers de la Pharmacie et de l'orthophoniste.

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que la Commune est propriétaire de la Pharmacie depuis le 2 septembre 2020.

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal d'appliquer les loyers pour :

- La pharmacie située 59 rue Emile Delavallée : 1 400,00 € HT par mois,
- L'orthophoniste située derrière la pharmacie 59 rue Emile Delavallée : 200,00 € TTC par mois.

Le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, d'appliquer ces loyers.

Modification des délégations du Maire.

Considérant que le Maire de la Commune peut recevoir délégation du Conseil municipal afin d'être chargé, pour la durée de son mandat, de prendre un certain nombre de décisions,

Monsieur le Maire propose d'ajouter un alinéa aux délégations qui lui ont été acceptées par le Conseil Municipal lors du Conseil Municipal du 25 mai 2020 par la délibération n°28/2020 :

10 ° L'aliénation de gré à gré de biens mobiliers jusqu'à 4 600 €.

Considérant qu'il y a lieu de favoriser une bonne administration communale et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité, d'ajouter à Monsieur le Maire cette délégation.

Bons d'achat aux aînés pour l'année 2020.

Après différents échanges, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de renouveler le principe de distribution des bons d'achat, pour les personnes de plus de 70 ans, excepté pour les personnes en Maison de Retraite, pour lesquelles un cadeau est maintenu, d'une valeur égale au bon d'achat.

Le montant d'un bon d'achat est fixé à 20 €uros et il sera à dépenser chez les commerçants d'Yèvres suivants, avant le 15 janvier 2021 : boulangerie-pâtisserie « GUESDON », coiffure « NATHALY COIFFURE », pharmacie « DE L'OZANNE », épicerie « AU PANIER SYMPA », charcuterie « MOUSSU » et restaurant « LE SAINT JACQUES ».

Remboursement des masques à la Commune de Brou.

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que la Commune de Brou a fait une commande groupée de masques en tissu entre les communes de Brou, Yèvres et l'école Saint-Paul.

La Commune de Brou ayant réglé à ce jour l'ensemble des masques, demande à la Commune d'Yèvres le remboursement de 2 000 masques à 2,75 € TTC et 2 100 filtres à 0,47 € TTC soit un total de 6 487,00 €.

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de rembourser la Commune de Brou pour le montant total de 6 487,00 € TTC et de lui autoriser la signature de tous documents s'y rapportant.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de rembourser la Commune de Brou pour le montant total de 6 487,00 € TTC, et d'autoriser Monsieur le Maire à signer tous documents s'y rapportant.

Questions diverses

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal :

- Que les demandes de Fonds de concours 2019 (participation au financement des logements Les Euréliales) et 2020 (achat du Tracteur) sont à l'ordre du jour du prochain Conseil Communautaire de la Communauté de communes du Grand Châteaudun.
- Que les statuts du Syndicat Mixte de l'Ozanne ont été modifiés à la suite de l'agrandissement de son périmètre.
- Qu'une convention est en cours d'établissement entre la Commune et le Conseil Départemental afin que la Commune intègre plus de longueur de voirie pour le fauchage.

- Que depuis que la société PIGEON a commencé les travaux de réfection, rue Maurice Violette, un administré s'est étonné que sa rue n'allait pas être refaite.
- Que la maison appartenant à Monsieur et Madame COSTA est en vente (anciennement ferme NIVET) et que M. PINCELOUP (SA Eure et Loir Habitat) a été contacté pour qu'il étudie si sur ce bien immobilier pouvait être créés des logements sociaux.
- Que le terrain jouxtant l'atelier technique sera très bientôt vendu à la SCI ROBOCA (Société de M. BARBAS) puisque la terre a été enlevée.
- Que le bâtiment de l'ancien magasin de matelas rue de la Garenne semble être en cours de reprise.

Monsieur SIMON indique qu'il aimerait être informé des formations pour les élus mises à disposition par l'AMF28.

Monsieur le Maire explique que les formations élus de l'AMF28 ne sont pas toutes gratuites et qu'il transmettrait les prochaines listes de formations à l'ensemble du Conseil Municipal, notamment celles prévues pour le premier semestre 2021.

Madame SALLÉ informe le Conseil Municipal qu'elle a fait appel à la société Luckydogs, dernièrement, afin de sauver un chien errant au Lieu-dit Loenville samedi et remercie Monsieur le Maire pour son aide.

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que le dimanche 4 octobre aura lieu la cérémonie Franco-alliés et que cette cérémonie est exceptionnellement communale en raison de la crise sanitaire en vigueur. Il explique qu'il y aura l'harmonie de Brou en statique au monument aux morts, au cimetière et à l'église. Il précise que le nouveau Vice-Président et secrétaire est Monsieur LUCAS Pierre et que Madame GOUGET Mariette est maintenant la Trésorière de l'association le Souvenir du Franco-alliés.

Monsieur MALHERBE informe le Conseil Municipal des travaux en cours et à venir sur la Commune :

- Campagne : Élagage, entretien des fossés, travaux de voirie, nettoyage...
- Centre bourg : Entretien au square des Diablotins et sur le terrain du Saloon ; Fin des travaux de peinture au logement Miot ; Mise en place de meubles au logement stagiaire.
- Fin d'enlèvement de la terre aux abords de l'atelier technique.
- Mise en place du nouveau mobilier à l'école
- Travaux de voirie : Ceux prévus rue du Puits et rue du Stade seront effectués pendant les vacances scolaires afin de ne pas gêner la circulation pendant la période scolaire ; Ceux prévus au cimetière seront faits courant octobre et devraient durer environ 10 jours.
- Mise en œuvre du terrassement pour l'aire de service cyclo et le bâtiment de stockage à côté du court multi-activités.
- 3 abris-bus vont être bientôt installés.
- Des formations pour l'équipe technique auront lieu début novembre.
- Agent supplémentaire au restaurant scolaire lors du service et du nettoyage des locaux : M. Patrick DURAND, à raison de 4 heures de travail supplémentaires par semaine.

Monsieur le Maire ajoute que grâce à l'ajout de 4 tables et l'agent supplémentaire le midi, il y a désormais 1 seul service au restaurant scolaire le midi, contrairement à la reprise en mai et juin 2020 où il y avait 2 services. Ce qui a pour effet de faciliter tout le déroulé de la journée scolaire.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22 heures 30.